

La commune de Marmande s'est engagée dans l'élaboration de son Règlement Local de Publicité (RLP). L'objectif est d'encadrer la publicité extérieure sur la totalité du territoire communal.

Pour favoriser la participation de chacun, ce dossier de présentation permettra à tous de :

- se familiariser avec la thématique de la publicité extérieure ;
- de prendre connaissance des enjeux du territoire ;
- connaître les outils et moyens de s'informer et de participer à l'élaboration du RLP.

QU'EST CE QU'UN RLP ?

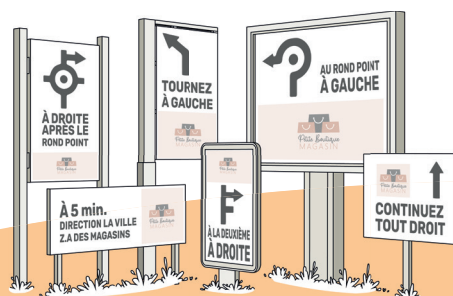
Le règlement local de publicité (RLP) est un document permettant d'adapter la réglementation nationale en matière de publicité extérieure au regard des caractéristiques des enjeux d'un territoire.

POURQUOI UN RLP ?

- 1. Réguler la pression de l'affichage publicitaire** le long des axes routiers structurants.
- 2. Préserver les zones peu touchées par la pression publicitaire**, comme les zones résidentielles ou les quartiers pavillonnaires.
- 3. Améliorer l'esthétique** des supports publicitaires.
- 4. Limiter la présence de dispositifs de publicité lumineuse.**
- 5. Préserver et améliorer le cadre de vie** et la qualité des paysages de la commune, en limitant et en réglementant les implantations de dispositifs publicitaires, enseignes et préenseignes, mais aussi en favorisant leur harmonie et leur cohérence.
- 6. Encadrer les enseignes**, tout en conciliant les enjeux économiques locaux.
- 7. Encourager la réalisation d'économies nocturnes**, en adaptant les dispositifs lumineux aux différents secteurs économiques.

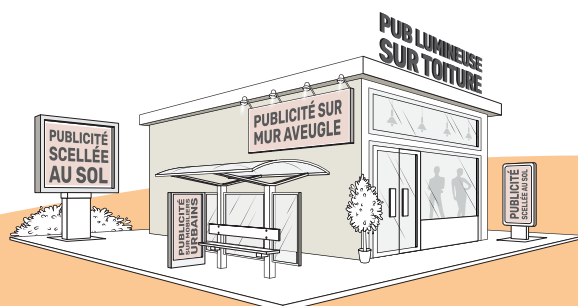
QUELS SUPPORT SONT CONCERNÉS ?

C'EST UNE PRÉENSEIGNE !



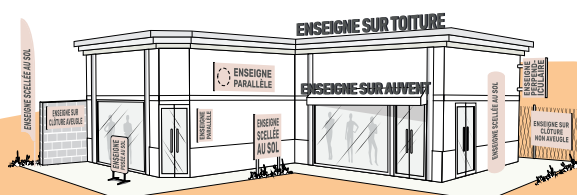
Si votre dispositif ne se trouve pas sur l'unité foncière (la propriété) de votre activité et son contenu comporte une indication de direction (fléchage ou autre).

C'EST UNE PUBLICITÉ !



Si votre dispositif ne se trouve pas sur l'unité foncière (la propriété) de votre activité.

C'EST UNE ENSEIGNE !



Si votre dispositif se trouve sur l'unité foncière (la propriété) de votre activité et son contenu fait bien référence à votre activité.

QUELS SONT LES ENJEUX DU TERRITOIRE ?



Une accumulation des publicités et préenseignes sur les départementales traversant le territoire avec un impact sur l'image de la commune et la lisibilité des informations.



Rechercher un équilibre entre les besoins de visibilité des commerces et entreprises et la limitation de la pollution visuelle notamment sur les espaces d'activités parfois saturés d'informations.



Des publicités et préenseignes présentes en secteur patrimonial.



Un taux de non-conformité variable de plus de 70% pour les publicités/préenseignes à environ 20% pour les enseignes.



Des façades de qualité en centre-ville à pérenniser et valoriser.

SUIVEZ LES MOMENTS FORTS DE L'ÉLABORATION DU RLP !

27 mars 2023
Délibération
prescrivant
l'élaboration du RLP

Décembre 2023
Inventaire des
dispositifs publicitaires,
enseignes et préenseignes

Janvier 2024
Diagnostic
état des lieux du territoire
et première orientation

4^e trimestre 2024
Délibération
arrêtant le projet du RLP
et bilan de la concertation

3^e trimestre 2024
Débats sur les
orientations en
Conseil Municipal

2^e trimestre 2024
Élaboration
du RLP

1^{er} trimestre 2025
Avis aux
PPA* et CDNPS**

2^e trimestre 2025
Enquête publique

3^e trimestre 2025
Délibération
approuvant le RLP

* PPA : Personnes Publiques Associées
* CDNPS : Commission Départementale de la
Nature, des Paysages et des Sites

JE PARTICIPE !

Je m'informe :



- De l'avancement de la procédure avec le bulletin municipal, sur le site internet de la ville : <https://www.mairie-marmande.fr/>; et dans la presse locale.

Je m'exprime :



- En consultant le dossier d'élaboration du Règlement Local de Publicité et un registre de concertation, au service urbanisme de la mairie.
- En participant à la réunion publique dédiée avant l'arrêt du projet.